Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre
de Paris - Ile-de-France

SECAPAL

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

ASSOCIATION
POINT DE CONTACT

SIEGE SOCIAL :
5 RUE CHARONNE
75011 PARIS

SIREN 418 082 806

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2020

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre
de Paris - Ile-de-France

SECAPAL

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

ASSOCIATION
POINT DE CONTACT

SIEGE SOCIAL :

5 RUE CHARONNE

75011 PARIS

SIREN 418 082 806

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION POINT DE CONTACT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POINT DE CONTACT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

41 bis, rue Gambetta - BP 12 - 78250 Meulan en Yvelines - Tél. 01 34 74 03 47 - Fax 01 30 99 78 30
SARL au capital de 280 000 Euros - RCS Versailles B 314 592 106 - SIRET 314 592 106 00012 - NAF 6920Z

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « règles et méthodes comptables », « règles générales » et « Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables et les conséquences sur la présentation des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans la rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meulan en Yvelines, le 6 juillet 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SECAPAL SARL

Serge PALLANDRE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	*9 100*	*9 100*		*504*
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	*15 514*	*13 157*	*2 357*	*2 847*
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	*9 048*		*9 048*	*8 980*
Total I	33 662	22 257	11 404	12 332
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés				*55 000*
Autres créances	*157 085*		*157 085*	*8 940*
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	*8 856*		*8 856*	*152 398*
Charges constatés d'avance	*1 204*		*1 204*	*2 432*
Total II	167 145		167 145	218 769
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**200 807**	**22 257**	**178 550**	**231 101**

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	101 796	145 073
Excédent ou déficit de l'exercice	-67 472	-43 277
Situation nette (sous-total)	34 324	101 796
Total I	34 324	101 796
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 055	18 346
Dettes fiscales et sociales	45 915	38 445
Autres dettes	10 000	30 000
Produits constatés d'avance	21 256	42 513
Total IV	144 226	129 305
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**178 550**	**231 101**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	144 226	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	143 000	
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	*10 000*	*224 459*
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	*196 605*	*165 810*
Autres produits	3	1
Total I	349 607	390 270
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	182 559	190 662
Impôts, taxes et versements assimilés	2 377	1 731
Salaires et traitements	164 133	169 782
Charges sociales	65 237	68 307
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 997	2 956
Autres charges	488	687
Total II	416 791	434 126
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-67 184**	**-43 855**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés		579
Total III		579
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		**579**

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-67 184**	**-43 277**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	289	
Total VI	289	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-289**	
Total des produits (I+III+V)	349 607	390 849
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	417 080	434 126
EXCEDENT OU DEFICIT	**-67 472**	**-43 277**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Comptes annuels 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION POINT DE CONTACT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 178 550 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 67 472 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Traiter les signalements adressés par les internautes et les partenaires professionnels à la plateforme Point de Contact (www.pointdecontact.net). A cette fin, procède à la qualification juridique et technique des signalements. En cas de contenus manifestement illicite au regard de la loi française, Point de Contact prend les mesures nécessaires pour notifier les autorités nationales compétentes et en obtenir le retrait auprès des prestataires concernés. Lorsque cela est possible, Point de Contact informe les internautes de la qualification apportée à leur(s) signalement(s) et des actions entreprises.
Permettre aux adhérents de bénéficier d'un dispositif de signalement leur permettant de remplir les obligations énoncées à l'article 6-1-7 de la LCEN à savoir concourir à la lutte contre la diffusion d'infractions spécifiques sur Internet.
Développer la formation et l'information des consommateurs et des professionnels, concernant l'accès à des services en ligne et notamment sur l'existence de Point de Contact leur permettant par une procédure claire, facilement accessible et compréhensible de signaler tout contenu illicite ou relevant des activités illicites rencontré sur Internet
Engager, avec les pouvoirs publics et les autres organismes intéressés, une concertation et une collaboration sur les questions d'intérêt public dans le domaine de l'Internet, de la lutte contre les contenus illicites et de la protection des internautes ;
Participer à la coopération internationale et la développer, notamment au sein du réseau INHOPE;
Développer des échanges culturels entre la France et d'autres pays, notamment francophones, en vue de promouvoir le savoir-faire de l'Association et les bonnes pratiques en matière de lutte contre la cybercriminalité;
Fournir un accès aux services de l'Association à ses membres.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Impact sur première application du règlement ANC 2018-06 :

les comptes 706 (cotisations) ont été reclassés en compte 756 et sont présentés dans la ligne cotisations du compte de résultat. Elles étaient inclus dans la ligne "ventes de prestations de services" pour l'exercice 2019.
L'appel de cotisations constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 422		24 322	9 100
Immobilisations incorporelles	33 422		24 322	9 100
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 584			1 584
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 460	1 291	14 821	13 930
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	29 044	1 291	14 821	15 514
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 980	67		9 048
Immobilisations financières	8 980	67		9 048
ACTIF IMMOBILISE	**71 446**	**1 358**	**39 142**	**33 662**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 291	67	1 358
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**1 291**	**67**	**1 358**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	24 322	14 821		39 142
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**24 322**	**14 821**		**39 142**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 917	504	24 322	9 100
Immobilisations incorporelles	32 917	504	24 322	9 100
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 584			1 584
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 613	1 781	14 821	11 574
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	26 197	1 781	14 821	13 157
ACTIF IMMOBILISE	**59 114**	**2 286**	**39 142**	**22 257**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 167 337 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 048		9 048
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	157 085	157 085	
Charges constatées d'avance	1 204	1 204	
Total	**167 337**	**158 289**	**9 048**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	145 348
Total	**145 348**

Le compte " produits à recevoir" est composé notamment d'un solde de subvention à recevoir pour un montant de 132 594 euros. le versement de ce solde est conditionné à l'audit et l'analyse, par l'organisme financeur, des frais engagés par l'association pour cette opération.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 144 226 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 055	67 055		
Dettes fiscales et sociales	45 915	45 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 000	10 000		
Produits constatés d'avance	21 256	21 256		
Total	**144 226**	**144 226**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	15 368
Honoraires NP	5 100
Dettes provis. pr congés à payer	4 880
Charges sociales s/congés à payer	1 930
Taxe d apprentissage CAP	1 845
Formation continue CAP	903
Contrib Economique Territ CAP	409
Total	**30 435**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	1 063		
Assurances, période d avance	142		
Total	**1 204**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatées d avance	21 256		
Total	**21 256**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	196 605					196 605
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem						
						196 605

Autres informations

Contributions volontaires

Les contributions volontaires ne font pas l'objet d'un chiffrage.